

N° 42/10.06 – DIRECTION DU PATRIMOINE

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 220'000.00 POUR L'IMPLANTATION DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE MORGES-HAUTEPIERRE AU COLLÈGE DE LA BURTIGNIÈRE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Jusqu'en mai 2005, les trois établissements scolaires morgiens étaient desservis par un secrétariat communal unique. Dans le cadre de l'application d'EtaCom, les tâches scolaires ont été attribuées en partie au Canton et en partie aux communes. Le personnel traitant des tâches cantonales scolaires a été transféré au Canton. Depuis cette date, les trois établissements morgiens sont autonomes et disposent chacun d'un secrétariat qui lui est propre.

Les charges financières de l'école sont supportées par l'Etat et les communes; elles sont réparties entre eux conformément aux dispositions légales. Les communes sont tenues de fournir les locaux et les installations nécessaires à l'enseignement, ainsi que le mobilier, conformément aux règles sur les constructions scolaires et aux instructions du Département.

2 SITUATION ACTUELLE DE L'ETABLISSEMENT DE MORGES-HAUTEPIERRE

L'Etablissement primaire et secondaire de Morges-Hautepierre est constitué d'élèves fréquentant les cycles enfantins et primaires des onze communes de la couronne morgienne et des élèves secondaires (2 voies) provenant de ces communes et d'une partie de la Ville de Morges. Les élèves secondaires sont enclassés dans les collèges de Chanel, du Petit-Dézaley et de la Burtignière. Par contre, la direction de l'Etablissement est située dans le Bâtiment administratif de Beausobre. Depuis la réforme scolaire (EVM), les établissements scolaires sont dirigés par un Conseil de direction qui comprend le directeur et plusieurs doyens; ceux-ci forment une équipe de direction à laquelle les médiateurs, les animateurs de santé, les psychologues et d'autres délégués cantonaux apportent leur soutien en fonction des besoins.

3 SITUATION FUTURE DE L'ETABLISSEMENT DE MORGES-HAUTEPIERRE

Le périmètre des trois établissements morgiens a été validé par le Canton dans le cadre de la ré-organisation territoriale scolaire; par contre, les frontières internes des trois établissements sont amenées à être modifiées en fonction du développement démographique et urbain de la Ville de Morges, situé plutôt à l'Ouest, et du projet HarMoS (plan d'étude de la Confédération en matière de scolarité obligatoire). En effet, le Canton de Vaud est l'un des derniers cantons à rattacher les classes de 5e et de 6e années du cycle de transition (CYT) au secteur secondaire. Il est donc probable à courte échéance que le cycle de transition soit rattaché au secteur primaire, comme dans la majorité des cantons suisses. Lorsque le maintien des élèves en voie secondaire de baccalauréat (VSB) dans leurs établissements respectifs sera achevé, il est probable que nous aurons dans la région morgienne (11 communes de la couronne + Morges) deux établissements primaires comprenant les classes -2 +6, des cycles Infantins (CIN), Primaires (CYP 1 et 2) et de Transition (CYT 5/6) et un seul établissement secondaire 7/8/9.

La détermination de deux pôles scolaires - Est et Ouest - à Morges, de même importance, confèrera à l'Etablissement de HautePierre une identité plus affirmée que jusqu'à ce jour. Cet établissement, dont la direction est sur le site de Beausobre, souffre de son implantation dans un établissement qui n'est pas le sien. La volonté de la direction de l'Etablissement de HautePierre est de pouvoir côtoyer les maîtres et les élèves de son établissement dans son périmètre, favorisant également une meilleure identification auprès des parents. La demande d'une nouvelle localisation de la part de la direction de HautePierre s'inscrit de manière pertinente et adéquate dans le contexte de la réorganisation des établissements morgiens. Cette requête est soutenue par le Département de la formation et de la jeunesse.

Le choix du Collège de la Burtignière représente un investissement à long terme, le futur établissement devant compter à l'Ouest, outre les collèges primaires de la Vogéaz et de la Gottaz, les bâtiments de la Burtignière, du Petit-Dézaley et la future construction planifiée à La Prairie. Ce choix permet d'autre part de conserver la direction de cet établissement à Morges. Sur le plan architectural, ce projet correspond aux directives et recommandations du Département en matière de constructions scolaires. L'option prise de partager la salle de dessin permettra de conserver le même nombre de classes dans ce bâtiment.

A l'heure de la restructuration des dicastères, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle législation, ce déplacement est un gain de place appréciable pour les services communaux.

4 DESCRIPTION DES TRAVAUX

La salle de documentation construite dans le Collège de la Burtignière selon les normes cantonales s'est avérée trop vaste à l'utilisation. Le partage de cette salle par le déplacement d'une paroi permettra d'implanter le bureau du directeur de l'établissement et de réduire la dimension de la salle de documentation. De ce fait, l'actuelle salle des maîtres, également quelque peu réduite au point de vue dimensions, sera transformée en réception et secrétariat (trois secrétaires). La salle des maîtres sera installée dans la première salle de classe située à gauche au rez-de-chaussée du bâtiment. Le bloc cuisine sera déplacé dans ce local ainsi que les vestiaires et le mobilier actuel. La salle de dessin, d'une dimension de 160 m², sera partagée, permettant la création d'une nouvelle salle de classe; à l'usage, la salle de dessin, construite selon les normes cantonales en vigueur en 1996, s'est avérée également trop spacieuse. Cette solution permettra de conserver le même nombre de classes réservées au cycle de transition.

5 ASPECT FINANCIER

Travaux de démolition modification de la centrale électrique (courant fort et courant faible)	CHF	22'000.00
Installation de chauffage et ventilation : modification des radiateurs et de la distribution	CHF	10'200.00
Installations sanitaires : déplacement de la cuisine, nouvelle installation dans la salle des maîtres, modifications sanitaires dans la salle de dessin	CHF	20'700.00
Aménagements intérieurs 1 : démolition et déplacement de cloisons, création d'un accès (porte 2e étage)	CHF	28'100.00
Aménagements intérieurs 2 : dépose et repose de plafonds, raccordements des salles et changement de revêtements de sols, finitions des murs	CHF	41'600.00
Ingénierie : architecte, génies électrique et sanitaire	CHF	37'200.00

Ameublement : mobilier direction et secrétariat (bureaux, tables, armoires, etc.)	CHF	50'500.00
Frais secondaires	CHF	9'700.00
Total (TTC)	CHF	220'000.00

Aucune modification n'interviendra au niveau des frais d'exploitation du Bâtiment scolaire de la Burtignière. Ce montant n'est pas prévu au plan des investissements 2006.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.00 pour l'implantation de la direction de l'Etablissement primaire et secondaire de Morges-Hautepierre au Collège de la Burtignière;
2. de dire que ce montant sera amorti en règle générale, en dix ans, à raison de CHF 22'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 septembre 2006.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 4 octobre 2006.

Première séance de commission : lundi 9 octobre 2006, à 18 h 30, à la salle de documentation du Collège de la Burtignière.